



CFP – 039M  
C.P. – P.L. 130  
Plan d'action 2010-2014  
Réduction et contrôle  
des dépenses  
VERSION RÉVISÉE

# MÉMOIRE

Déposé dans le cadre des  
Consultations particulières et auditions publiques  
sur le projet de loi n° 130 - Loi abolissant le ministère des  
Services gouvernementaux et  
la Société québécoise de récupération et de recyclage

et

dans le cadre de la mise en œuvre  
du Plan d'action 2010-2014 du gouvernement  
pour la réduction et le contrôle des dépenses.

**2 février 2011**



## **Rédaction :**

Gilles Côté  
Directeur général, CRE Lanaudière

Alexandre Turgeon  
Directeur général, CRE capitale nationale

Philippe Bourke  
Directeur général, RNCREQ

Cédric Chaperon  
Chargé de projet changements climatiques et énergie, RNCREQ

Anne-Marie Gagnon  
Responsable des communications, RNCREQ

Avec la collaboration de l'ensemble des CRE du Québec et de l'équipe du RNCREQ à la Régie de l'énergie

## **Révision :**

Anne-Marie Gagnon  
Responsable des communications, RNCREQ

## **Édition :**

Anne-Marie Gagnon  
Responsable des communications, RNCREQ

## **Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)**

454, av. Laurier Est  
Montréal (Québec) H2J 1E7  
Tél. : 514 861-7022

## Table des matières

Présentation de l'organisme .....	4
La gestion des matières résiduelles.....	5
Des actions mobilisatrices .....	5
La Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec).....	6
L'énergie.....	9
Des acteurs reconnus.....	9
Des actions mobilisatrices .....	9
Prendre en compte les impacts de nos choix de consommation d'énergie .....	10
L'Agence de l'efficacité énergétique.....	11
Annexe 1 .....	14
Programmes, services et tables de concertation de Recyc-Québec.....	14

## Présentation de l'organisme

Les conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de trente-cinq ans. Dès les années 70, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec, des groupes environnementaux se sont réunis pour créer un organisme régional de concertation en environnement. À partir de la fin des années 80, c'est au tour des régions de Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, de l'Outaouais, de Chaudière-Appalaches, de Lanaudière et de la Côte-Nord de fonder leur CRE.

*Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales.*

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les seize CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes, une condition essentielle au

développement durable.

Les CRE sont des organismes autonomes, issus du milieu, reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. En 2010, les CRE comptent ensemble près de 2 000 membres. En tenant compte des réalités locales et régionales, les CRE privilégient l'action, la concertation, l'éducation, l'information, la sensibilisation et la veille environnementale pour atteindre leurs objectifs. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

### **Le RNCREQ : un réseau unique, un acteur influent dans le domaine de l'environnement au Québec**

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.)

*Le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux (changements climatiques, matières résiduelles, gestion de l'eau, énergie, forêts, agriculture, etc.)*

# La gestion des matières résiduelles

## Des actions mobilisatrices

Le RNCREQ et les CRE ont développé une expertise certaine en matière de gestion des matières résiduelles et travaillent à mettre en lumière les divers constats régionaux (les réalités terrain) au profit de l'amélioration constante des politiques publiques, des lois et réglementations qui encadrent cet enjeu. Que se soit par voie de mémoires, de communiqués ou par la participation à des comités, le RNCREQ et les CRE sont actifs et contribuent à favoriser une gestion responsable des matières résiduelles à l'échelle québécoise.

*C'est dans le but d'être proactifs en matière de sensibilisation et de mobilisation autour des enjeux de gestion responsable des matières résiduelles que les CRE s'investissent, entre autres, dans la promotion du programme ICI ON RECYCLE !.*

De plus, pour répondre à ses préoccupations et dans la perspective d'être proactif en matière de sensibilisation et de mobilisation autour de ses enjeux, le RNCREQ et les CRE se sont entre autres investis dans un partenariat avec Recyc-Québec. Signée en 2006, cette entente a pour objectif de favoriser des activités régionales visant une gestion responsable des matières résiduelles dans les industries, les commerces et les institutions (ICI). Ainsi, en vertu de cette entente, renouvelée chaque année depuis, les CRE font dans leur région respective la promotion du programme *ICI ON RECYCLE !*.

Les CRE, dans le cadre de ce programme:

- diffusent des messages, du matériel et des outils afin de promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles dans les ICI ainsi que le programme *ICI ON RECYCLE !*,
- établissent des partenariats avec divers organismes locaux,
- interviennent auprès des ICI, de même que des acteurs-clés, afin de favoriser l'adoption d'une gestion responsable des matières résiduelles.

Les CRE ont accompli le mandat que leur a confié Recyc-Québec avec brio, car leurs efforts soutenus ont contribué à l'augmentation spectaculaire du nombre d'entreprises certifiées *ICI ON RECYCLE !*. Effectivement, en 2007 une cinquantaine d'entreprises détenaient une certification alors qu'on en comptait plus de 1 700 en septembre 2010. De ce nombre, près de 300 ont obtenu la certification de niveau 3, exigeant un taux de recyclage de 80 % des matières résiduelles produites par leur entreprise.

# La Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec)

Depuis 20 ans, Recyc-Québec agit au nom du gouvernement dans la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles. Par son intermédiaire, le gouvernement a pu sensibiliser et informer l'ensemble des secteurs de la société québécoise sur les pratiques efficaces pour soustraire les ressources réutilisables du flux des matières destinées à l'élimination. Il a aussi pu mesurer les progrès de la filière du recyclage.

En marge du rôle législatif du gouvernement, Recyc-Québec a été responsable de la gestion concrète des matières résiduelles : gestion des pneus usés, de la peinture, des huiles et d'autres matières usagées, développement du marché des matières récupérées dans diverses filières, gestion de la consigne des contenants à remplissage unique, soutien aux centres de tri, à l'application des *Plans de gestion des matières résiduelles* (PGMR) dans les MRC et les municipalités, à l'éducation à l'environnement en milieu scolaire, aux ICI (industries, commerces et institutions) écoresponsables, etc.

## La position du RNCREQ

La position du RNCREQ sur une éventuelle abolition a été clairement affirmée dans une résolution de notre conseil d'administration : le RNCREQ est d'avis que la société Recyc-Québec devrait être maintenue. Les raisons qui motivent cette position sont les suivantes :

*Le RNCREQ est d'avis que la société Recyc-Québec devrait être maintenue.*

- Le Vérificateur général du Québec, dans le rapport annuel 2009-2010 de Recyc-Québec, n'avait aucune recommandation significative à formuler dans sa vérification des états financiers, tel qu'on peut le lire à la page 29 de ce document. Ceci nous laisse croire que Recyc-Québec jouit d'une bonne gestion financière.
- De plus, le Rapport du groupe de travail sur l'examen des organismes du gouvernement (Rapport Boudreau) a recommandé que Recyc-Québec soit maintenu. A l'appui de cette recommandation, le rapport disait :
  - « Les activités de la Société RECYC-QUÉBEC étant en grande partie financées par les droits prélevés sur la vente de pneus et par la consignation de contenants à remplissage unique, il est préférable qu'elles soient menées distinctement des activités du ministère de l'environnement, pour des raisons de transparence financière. De plus, puisqu'elles sont pour la plupart de nature opérationnelle, ces activités cadrent mieux au sein d'un organisme. »
- Pour le RNCREQ, il convient par ailleurs de séparer clairement le pouvoir législatif des opérations. Pour assurer le déroulement normal de ses opérations, Recyc-Québec, comme toute entreprise, doit entretenir des relations cordiales avec ses

partenaires. Le MDDEP, quant à lui, doit plutôt maintenir une certaine distance avec ces mêmes partenaires parce qu'il est susceptible, dans l'intérêt public, de formuler des lois et des règlements qui ne leur sont pas nécessairement favorables. Autrement dit, il doit y avoir une saine distance entre le ministre (pour éviter d'être juge et partie) et le lobby de l'industrie. Recyc-Québec joue ce rôle en recevant les pressions d'intérêts corporatifs divers et en les canalisant, protégeant ainsi le gouvernement et l'intérêt public. Sans Recyc-Québec, on prend le risque que les décisions soient le fait d'influences externes et d'intérêts privés.

## Une abolition, mais à quel coût?

*Abolir Recyc-Québec et rapatrier ses opérations dans le périmètre comptable du MDDEP ne sauraient diminuer les dépenses du ministère. Par contre, il n'est pas certain que les surplus de la société se traduisent aussi en surplus pour le MDDEP.*

Nous comprenons mal le fait qu'avec un surplus de plus de 500 000 \$ réalisé l'an dernier et un surplus accumulé de près de 44 millions de dollars, on prétende faire des économies en abolissant l'organisme. Recyc-Québec ne coûte en soi rien au MDDEP!

Abolir Recyc-Québec et rapatrier ses opérations dans le périmètre comptable du MDDEP ne sauraient diminuer les dépenses du ministère. Par contre, il n'est pas certain que les surplus de la société se traduisent aussi en surplus pour le MDDEP. Il faudrait que ce dernier puisse compter sur les mêmes sources de revenus que Recyc-Québec. Or, le projet actuel de *Plan d'action québécois sur la gestion des*

*matières résiduelles* ne semble pas favoriser le maintien des revenus de la consigne. Nous souhaitons ici rappeler que ce plan prévoit évaluer, d'ici deux ans, l'opportunité de poursuivre le système de consignation des contenants à remplissage uniques. La consigne est donc officiellement mise sous observation et respirateur artificiel, et ce, sans que soient prévues dans le plan des mesures pour son amélioration ou pour en assurer sa pérennité.

À cet effet, dans le dernier rapport annuel de Recyc-Québec 2009-2010, à l'état des résultats, on apprend que les produits nets du système de consignation sont de 3 550 000 \$ et les charges relatives au soutien au système de consignation sont de 1 310 000 \$. La consigne rapporte donc environ 2 240 000 \$. Il serait plus facile d'abolir la consigne si la société Recyc-Québec n'était plus, puisqu'elle constitue un mécanisme important de financement de cette dernière. Mais, abolir la consigne priverait éventuellement le MDDEP des revenus qui lui sont associés.

En ce qui a trait à la consigne, nous désirons aussi rappeler que le RNCREQ plaide pour le maintien et même l'élargissement de cette dernière parce qu'elle a démontré une meilleure efficacité de récupération des contenants.

## Et si... Des conditions *sine qua none*

Ceci dit, si la décision d'abolir RECYC-QUÉBEC était maintenue, le RNCREQ souhaite formuler les commentaires suivants sur le Chapitre XXII du projet de loi 130 :

### Article 289

---

Nous sommes d'accord avec le transfert des actifs et des passifs de Recyc-Québec au Fonds vert « aux conditions que détermine le gouvernement ». Cependant, nous souhaitons que soit ajouté à cet article que les surplus accumulés de Recyc-Québec soient versés dans une réserve faisant partie du Fonds vert, laquelle sera affectée au financement de mesures ou de programmes reliés à la gestion des matières résiduelles.

### Article 290

---

Nous sommes d'accord avec le maintien des mesures et des programmes administrés par Recyc-Québec. Cependant, nous estimons que le gouvernement devrait profiter de ce rapatriement pour améliorer l'ensemble des programmes<sup>1</sup> afin d'en assurer la pérennité, notamment en ce qui concerne la consignation des contenants à remplissage unique, les trois programmes d'aide financière et les programmes de reconnaissance tel *ICI ON RECYCLE !*. Aussi, nous pensons que le gouvernement doit maintenir et bonifier les partenariats et les actions de concertation, notamment en ce qui concerne le soutien aux activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ), afin d'en améliorer l'efficacité et d'en augmenter les résultats.

## Une vision régionale

En conclusion, le RNCREQ et chacun des CRE continuent de défendre une gestion responsable des matières résiduelles et poursuivent en ce sens leurs efforts de sensibilisation et de mobilisation auprès des ICI. Grâce au partenariat avec la société d'état et plus particulièrement avec le programme *ICI ON RECYCLE!*, les CRE ont démontré leur capacité et leur efficacité à mobiliser les acteurs régionaux autour de cet enjeu. Ils ont élaboré des outils de vulgarisation influents et des stratégies novatrices conformément aux besoins identifiés dans leur milieu respectif et ont ainsi acquis une expertise reconnue dans le domaine. Le MDDEP aurait intérêt à poursuivre le partenariat avec les CRE et même à bonifier leur rôle. Ceci contribuerait notamment à concrétiser la volonté du Ministère de mettre en place « des antennes régionales qui vont œuvrer dans la valorisation des matières résiduelles »<sup>2</sup>, en complémentarité des directions régionales du MDDEP.

---

<sup>1</sup> La liste des programmes est en annexe 1.

<sup>2</sup> Pierre Arcand. « Recyc-Québec : Il n'y a pas de petites économies ». *Cyberpresse*, 9 décembre 2010.  
En ligne : <http://www.cyberpresse.ca/opinions/201012/08/01-4350489-Recyc-Québec-il-ny-a-pas-de-petites-economies.php>

# L'énergie

## Des acteurs reconnus

Depuis maintenant plus de dix ans, le RNCREQ est reconnu comme un intervenant actif auprès de la Régie de l'énergie, organisme de réglementation économique des distributeurs d'électricité et de gaz naturel mis en place pour étudier les demandes des différents intervenants en matière d'énergie au Québec.

Il intervient aussi sur diverses autres tribunes et comités de travail, qui touchent soit directement le secteur de l'énergie (Groupe de travail sur les milieux ruraux comme producteur d'énergie, Table québécoise efficacité énergétique et énergies émergentes des collectivités, etc.), soit indirectement (aménagement du territoire, santé, transports, etc.).

Enfin, les CRE et les RNCREQ participent de façon active au débat entourant les divers projets énergétiques (gaz, hydroélectricité, énergie éolienne, etc.) ou encore ceux qui ont des implications sur la consommation de l'énergie, comme les ajouts ou modifications aux infrastructures de transport routier.

## Des actions mobilisatrices

*Le RNCREQ adhère à une éthique de la « durabilité » et de la « responsabilité », c'est-à-dire où la préoccupation est centrée sur la pérennité*

Le RNCREQ adhère à une éthique de la « durabilité » et de la « responsabilité », c'est-à-dire où la préoccupation est centrée sur la pérennité des ressources. Le développement doit prioritairement accroître le mieux-être des personnes et des collectivités. Partant de cette prérogative, il souscrit à une proposition de développement guidée par un projet social global, projet qui renforce la participation responsable de tous les membres de la société, d'où la mise en œuvre des [Rendez-vous de l'énergie](#), démarche qui vise à promouvoir un tel

projet de société global.

Cette vaste consultation indépendante et non partisane est une démarche collective et rassembleuse qui cherche à mobiliser le Québec vers une transition énergétique qui sera stimulante et riche d'opportunités. Elle se déploie dans toutes les régions du Québec et a comme objectifs de :

- Sensibiliser et informer l'ensemble des acteurs québécois sur le portrait énergétique de la province;
- Mobiliser et consulter la population sur son avenir énergétique;
- Favoriser les échanges et la circulation des idées quant à notre rapport à l'énergie;
- Recueillir et diffuser les idées et propositions qui émaneront des Rendez-vous de l'énergie.

La dépendance au pétrole se pose aussi comme un enjeu stratégique de lutte aux changements climatiques dans la plupart des sociétés industrialisées, dont le Québec. Mais ce dernier a la chance de pouvoir compter sur un territoire et des ressources qui peuvent lui permettre de sortir économiquement gagnant d'une stratégie de remplacement planifiée et avec, à la clé, une diminution significative des émissions de gaz à effet de serre. Le RNCREQ et les CRE sont à cet égard porteurs du projet de mobilisation national [Défi Climat](#).

## Prendre en compte les impacts de nos choix de consommation d'énergie

Conformément à leur mission, les CRE doivent s'assurer que les choix de production, de distribution et de consommation d'énergie s'effectuent selon une perspective de développement durable et d'équité intergénérationnelle. Ils appuieront les projets qui participent au développement des régions, à la réduction de la pollution atmosphérique, à la lutte aux changements climatiques, à l'amélioration de la santé humaine, à l'accroissement de la sécurité énergétique, à la création d'emplois et au positionnement favorable des entreprises québécoises.

Pour le RNCREQ, il ne fait pas de doute que le secteur de l'énergie est un important facteur de développement des sociétés, notamment parce qu'il procure généralement d'importantes retombés économiques et permet la création d'emploi de qualité. Toutefois, ce secteur et plus précisément

*Il n'est pas possible de faire des choix responsables en matière de développement des sources d'énergie sans prendre en considération aussi les modes de consommation.*

les filières de combustibles fossiles sont aussi responsables des plus importants problèmes environnementaux auxquels la planète entière est confrontée (épuisement des ressources, changements climatiques, pollution atmosphérique, etc.). Conséquemment, il n'est pas possible aujourd'hui de prendre une décision responsable en matière de développement de l'énergie sans mesurer de manière attentive les implications qu'auront nos choix sur ces enjeux fondamentaux et sans prendre en considération aussi les modes de consommation. Il faut traiter ces questions de manière indissociable, notamment parce qu'il y a des usages pour lesquels certaines formes d'énergies sont plus efficaces, moins dommageables, plus utiles, etc.

Il est nécessaire d'opter dès aujourd'hui pour des choix énergétiques qui s'abstiennent d'exploiter ou d'importer des ressources épuisables et polluantes. Dans cette perspective, ce sont le développement de sources d'énergie locales et propres, allié à une politique de la conservation d'énergie et des efforts rigoureux de planification de l'offre et de la demande (incluant les enjeux de transport et d'occupation du territoire), qui assureront au Québec l'approvisionnement et la fiabilité en énergie dont il a besoin.

## L'Agence de l'efficacité énergétique

Suite au dépôt du budget 2010-2011, le gouvernement du Québec a pris la décision d'abolir l'Agence de l'efficacité énergétique. Dans un souci de cohérence avec la vision précédemment décrite, le RNCREQ remet en question cette décision.

Rappelons que l'Agence est née alors qu'un consensus social autour d'un large débat sur l'énergie avait émergé au milieu des années 90. Ce débat - la plus vaste consultation publique d'ordre général, jamais effectuée au Québec dans le secteur énergétique - a donné lieu à un brassage d'idées d'une remarquable richesse<sup>3</sup>.

À l'époque, on identifiait déjà l'efficacité énergétique comme une priorité. Pour ce faire, la mise en place d'une *Agence de l'efficacité énergétique* constituait un élément majeur de la nouvelle politique énergétique, illustrant l'importance accordée par le gouvernement à la promotion et à la réalisation des économies d'énergie<sup>4</sup>. Ressortait également des travaux, le souci de créer une Agence qui ait une entité propre à l'intérieur de l'administration gouvernementale. La mise en place de l'Agence de l'efficacité énergétique en tant que guichet unique pour ce qui concerne les économies d'énergie, devait permettre cette coordination, tout en facilitant grandement les liens entre l'administration et les clientèles<sup>5</sup>.

Aujourd'hui pourtant, le gouvernement est décidé à faire marche arrière, en procédant à la dissolution de l'Agence d'efficacité énergétique. Cette décision aurait certainement mérité une réflexion plus approfondie, à l'instar de celle qui a mené à la création même de celle-ci, il y a vingt ans. La question de l'indépendance de l'entité orchestrant l'ensemble d'une politique en matière d'efficacité énergétique et permettant de promouvoir une vision d'ensemble demeure préoccupante, tant au niveau juridique que pour des considérations d'efficience.

Par ailleurs, les coûts de transition de mettre sur pied l'Agence ont sans doute été significatifs. Ceux pour le démanteler le seront aussi. Procéder ainsi sans examiner le bien-fondé de la décision, du point de vue de la politique énergétique du Québec, serait à l'évidence une décision précipitée.

Il faut aussi garder à l'esprit que l'Agence est encore jeune et en plein développement, qu'elle commence à faire sa place, à se faire connaître et à être intégrée dans le paysage énergétique québécois.

Ainsi, pour le RNCREQ, cette décision apparaît dissonante dans le contexte où l'efficacité énergétique demeure une des orientations et une des principales priorités d'action du

---

<sup>3</sup> Ministère des Ressources naturelles ; « L'énergie au service du Québec ; Une perspective de développement durable » Page 10, colonne 1 ; 1996.

<sup>4</sup> Ministère des Ressources naturelles ; « L'énergie au service du Québec ; Une perspective de développement durable » Page 34, colonne 1 ; 1996.

<sup>5</sup> Ministère des Ressources naturelles ; « L'énergie au service du Québec ; Une perspective de développement durable » Page 37, colonne 2 ; 1996.

gouvernement dans sa stratégie énergétique<sup>6</sup>. Elle revêt également un caractère très important au regard de l'ambitieux objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Pour le RNCREQ, l'efficacité énergétique est un enjeu primordial : elle est créatrice d'emplois, elle contribue à réduire la pression sur les ressources naturelles qu'elles soient renouvelables ou non, procurant des gains économiques et environnementaux. L'efficacité énergétique apporte aussi des gains sociaux en permettant à des catégories de consommateurs moins nantis d'obtenir un meilleur confort à moindre coût; ils peuvent ainsi utiliser leurs ressources à d'autres besoins.

L'efficacité énergétique compte parmi les mesures les plus importantes à promouvoir en matière d'énergie et de réduction de la consommation. C'est ce qui était d'ailleurs ressorti lors d'un débat public sur l'énergie et les recommandations d'une table de consultation. Le processus entamé par le gouvernement du Québec au début de l'année 1995, afin de définir une nouvelle politique énergétique, allait accoucher en 1996 du rapport *Pour un Québec efficace*.

Le RNCREQ est d'avis que le signal envoyé par le gouvernement est contradictoire, puisque ce dernier n'a pas fait la démonstration que cette décision serait bénéfique pour assurer la continuité dans le développement des efforts en ce qui a trait à l'efficacité énergétique. Selon nous, l'abolition de l'Agence entraîne des conséquences qui nuisent ou mettent en péril la mise en place d'une vision concertée et cohérente en cette matière.

*Le signal envoyé par le gouvernement est contradictoire, puisque ce dernier n'a pas fait la démonstration que l'abolition de l'Agence serait bénéfique pour assurer la continuité des efforts en ce qui a trait à l'efficacité énergétique.*

### Et si... Des conditions *sine qua none*

Seulement, dans l'éventualité où le gouvernement persistait dans l'abolition de l'Agence, il est impératif, voire primordial, que certaines prérogatives propres à l'Agence soient maintenues afin de s'assurer que ne soient pas réduits à néant les gains obtenus par le passé.

Le RNCREQ propose donc que des mécanismes de transition et des dispositions soient prévus pour préserver :

- l'autonomie des plans d'efficacité énergétique par rapport aux objectifs d'augmentation de production d'énergie que poursuit le MRNF<sup>7</sup>. **Le RNCREQ recommande que l'Agence demeure une entité à part entière et ne soit pas reléguée à une simple direction du secteur énergie du MRNF.** Le RNCREQ considère qu'il est important de conserver une structure indépendante qui a pour

<sup>6</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, La stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Page 40. Pour consultation : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf>

<sup>7</sup> Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, La stratégie énergétique du Québec 2006-2015. Pour consultation : <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf>

objectif la promotion et le suivi de la mise en œuvre des programmes d'efficacité énergétique, sans les conflits d'intérêts qui accompagnent inévitablement les efforts en efficacité énergétique des compagnies de l'énergie. Un organisme indépendant devrait théoriquement être moins sujet aux pressions politiques et plus flexible comparativement à une structure strictement gérée à l'interne par le gouvernement;

- le pouvoir judiciaire de la Régie de l'énergie vis-à-vis de l'Agence (conséquent au point précédent) et l'obligation de l'Agence de se soumettre aux recommandations de la Régie. Tous les intervenants de la Régie de l'énergie peuvent plaider auprès d'elle en cas de désaccord sur certains documents déposés par l'Agence (notamment sur son plan d'action annuel). Aussi, advenant le fait que les distributeurs réglementés d'énergie au Québec doivent éventuellement contribuer financièrement au maintien d'une structure de gestion de l'efficacité énergétique autre que dans leurs propres programmes d'efficacité énergétique, le RNCREQ considère que par souci de transparence et afin de permettre à la population de s'exprimer, la structure mise en place devra être sous la tutelle de la Régie de l'Énergie;
- les mécanismes garantissant la participation publique dans les choix, orientations, des programmes de l'Agence. Le RNCREQ recommande de conserver et maintenir les processus de consultation sur le plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies, et d'instaurer un comité consultatif pour conseiller la ministre sur les enjeux d'efficacité énergétique et de développement de nouvelles technologies énergétiques pour toutes les formes d'énergie et tous les secteurs d'activité;
- la complémentarité avec les distributeurs d'énergie et avec leurs programmes, pour éviter les doublons;
- la priorisation sur les programmes multi-sources et approches communautaires et sur les mesures pour réduire la consommation de pétrole. Comme il l'est mentionné à la p. 10, la démarche des Rendez-vous de l'énergie vise dans sa finalité la réduction de la dépendance du Québec au pétrole. À cette réduction de la dépendance sont intimement associés une foule de co-bénéfices qui profiteront à l'ensemble de la société québécoise;
- le test du coût social : il faut préserver le fait qu'il y ait des mesures spécifiques pour les faibles revenus et qui ne sont pas habituellement rentables sur le plan strictement économique, mais qui sont bénéfiques pour la société entière à long terme.

*Le RNCREQ  
recommande  
l'instauration d'un  
comité consultatif  
pour conseiller  
la ministre.*

# Annexe 1

## Programmes, services et tables de concertation de Recyc-Québec

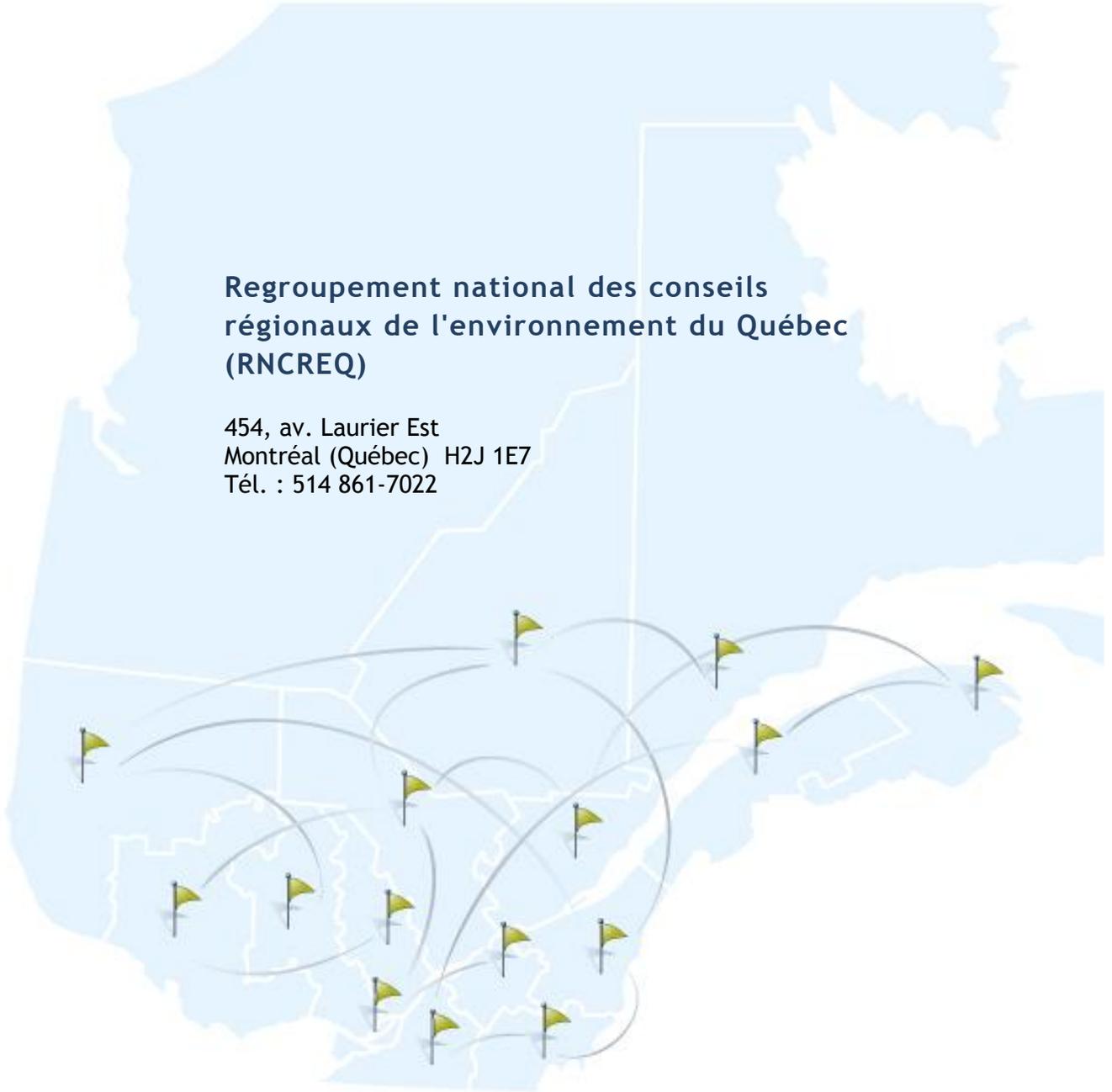
- Programme d'aide financière *Visons l'Éducation à la Réduction à la source, au Réemploi et au Recyclage* (VERRR)
- *Programme d'aide financière aux entreprises d'économie sociale œuvrant dans le cadre des plans de gestion des matières résiduelles* (PAFEÉS)
- Programme d'aide financière pour les centres de tri
- Bourses d'études supérieures
- Programme de consignation
- VISEZ juste ! - Récupération au gouvernement du Québec
- Programme sur les huiles usagées
- Programme sur les peintures mises au rebut
- Programme québécois de gestion intégrée des pneus hors d'usage
- Programme de vidage des lieux d'entreposage de pneus hors d'usage
- Programme de reconnaissance – *ICI ON RECYCLE!* pour les industries, commerces et institutions (ICI)
- Programme de reconnaissance – Établissements verts Brundtland
- Programme de reconnaissance – Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales
- Programme de reconnaissance – Les Phénix de l'environnement
- Table de concertation – Secteur environnement et véhicules routiers
- Comité conjoint sur les matières recyclables
- Filière – Appareils des technologies de l'information et des communications (TIC)
- Filière – Matières organiques
- Filière – Produits de textile et d'habillement





**Regroupement national des conseils  
régionaux de l'environnement du Québec  
(RNCREQ)**

454, av. Laurier Est  
Montréal (Québec) H2J 1E7  
Tél. : 514 861-7022



La **force d'un réseau** au service  
de l'**environnement** et du **développement durable**